

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES D'ESSILORLUXOTTICA DU 17 MAI 2023

Envoyeur : FIR - Forum pour l'Investissement Responsable

Date : 20 mars 2023

Langue originale : Français

Environnement

1. a) Votre premier plan d'action de lutte contre le changement climatique en 2021 concerne uniquement vos scopes 1 et 2, prévoyez-vous d'élargir ces objectifs au scope 3 ? Quand pensez-vous faire valider vos objectifs par les science based targets ? Quelle est la part des émissions négatives dans vos objectifs de décarbonation ?

b) Comment chacune de vos actions liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes de GES contribue-t-elle à votre objectif de décarbonation sur l'ensemble des scopes (pourcentage des émissions réduites grâce à l'action) ?

c) Dans le cadre de l'Accord de Paris, pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des actions déployées, liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes, découlant de cette stratégie de décarbonation ?

Chez EssilorLuxottica, l'exécution et le développement de son programme de développement durable – Eyes on the Planet – sont strictement liés aux orientations stratégiques du Groupe. Son exécution requiert en fait les efforts combinés de nombreuses fonctions et directions sous la coordination de la fonction de développement durable de l'entreprise. Le programme comprend l'engagement de la Société en matière de changement climatique et sa première grande étape pour atteindre la neutralité carbone dans ses activités directes (Scope 1 et 2) en Europe d'ici à 2023 et dans le monde entier d'ici à 2025. À cet égard, l'Italie et la France ont atteint la neutralité carbone en fin 2021.

Comme décrit dans la section 5.2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022, les efforts d'EssilorLuxottica pour limiter et réduire son impact sur le climat englobent l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il s'agit notamment d'investir dans des programmes d'efficacité énergétique et dans la production d'énergie renouvelable, de maximiser l'utilisation de l'énergie renouvelable lorsque cela est possible, d'optimiser l'organisation de la production et les flux logistiques, et d'innover dans le domaine des matières premières durables et des produits et services à faible teneur en carbone.

En 2022, l'entreprise a réalisé sa première évaluation de l'empreinte carbone au niveau mondial, avec la participation de différentes fonctions de l'entreprise telles que achats, logistique, HSE, R&D, ingénierie, RH et financière. L'analyse, qui suit les lignes directrices du GHG Protocol, a permis de fournir une visibilité complète des impacts directs et indirects en matière d'émissions de CO₂ à chaque étape de la chaîne de valeur, y compris une vue d'ensemble claire de toutes les émissions du Scope 3 pertinentes pour les activités du Groupe. Sur la base de cette évaluation, les émissions complètes de gaz à effet de serre d'EssilorLuxottica s'élèvent à environ 3,4 millions de tonnes équivalent CO₂ par an (basées sur les données 2021 et hors GrandVision), les émissions des Scope 1 et 2 contribuant pour 25 % du total et les émissions du Scope 3 représentant les 75 % restants, reflétant ainsi le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica. En effet, les biens et services achetés, la consommation d'électricité et le transport des produits sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également de domaines prioritaires pour accélérer la transition climatique de l'entreprise et pour la préparation d'une feuille de route plus complète en matière de réduction des émissions de carbone, ainsi que pour l'inclusion des émissions du Scope 3 de GrandVision dans l'évaluation de l'empreinte GES du groupe.

EssilorLuxottica

En outre, à partir du reporting de durabilité 2022, l'entreprise a amélioré sa comptabilité des GES en calculant à la fois les émissions du Scope 2 basées sur la localisation et le marché, afin de prendre en compte l'autoproduction d'énergie renouvelable par l'installation de systèmes photovoltaïques et l'achat d'énergie renouvelable couverte par des Garanties d'Origine ou des Certificats d'Énergie.

Néanmoins, les actions et les investissements d'EssilorLuxottica en faveur d'une économie à faible émission de carbone incluent :

- améliorer l'efficacité énergétique, comme le rappellent, entre autres, les « Nouvelles directives de construction » du Groupe, qui comprennent des critères visant à obtenir une certification LEED de « niveau Or » pour tous ses nouveaux bâtiments de production et de distribution ;
- augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, qu'elles soient autoproduites ou achetées, comme l'illustre récemment l'accord avec ERG en Italie pour la fourniture d'électricité produite à partir d'un parc éolien réalimenté en Sicile, couvrant la moitié des besoins énergétiques d'EssilorLuxottica en Italie ;
- investir dans l'« innovation durable », le produit étant naturellement au centre de l'approche d'économie circulaire de la Société afin de minimiser son impact sur l'environnement tout en améliorant l'excellence et la qualité. Parmi les exemples, citons le passage de matériaux d'origine fossile aux matériaux biosourcés et la capacité à recycler les déchets industriels, soit en interne, soit par l'intermédiaire de ses partenaires.

Pour en savoir plus, veuillez-vous référer aux sections 5.2.1 et 5.2.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

La démarche de neutralité carbone du Groupe comprend des projets de réduction ou d'élimination du carbone au-delà de sa chaîne de valeur. Après les projets forestiers de 2021 qui continuent à contribuer à la biodiversité et à favoriser le développement socio-économique local, en 2022, l'entreprise a soutenu deux projets certifiés en Chine et en Indonésie, qui non seulement contribuent à la réduction des émissions de carbone, mais soutiennent également la création d'emplois locaux. Grâce à ces deux projets, EssilorLuxottica a poursuivi son engagement climatique et confirmé la neutralité carbone de ses activités directes en Italie et en France. Cependant, pour EssilorLuxottica, la compensation des émissions résiduelles inévitables de Scope 1 et 2 ne dispense pas l'entreprise de réduire ses émissions de CO₂, comme rappelé ci-dessus et dans la section 5.2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Comme indiqué lors du Capital Market Day du 14 septembre 2022 (voir le site internet de la Société sous l'onglet Investisseurs), l'exécution et le développement du programme Eyes on the Planet nécessitent des groupes de travail transverses et des ressources financières dédiées, que la Société ne divulgue pas.

Enfin, l'annonce faite lors de la publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 le 21 avril sur l'engagement dans la SBTi confirme l'intention de la Société d'accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone et de contribuer à la protection de la planète. En fait, à la fin du mois de mars de cette année, le Président-Directeur Général de la société, Francesco Milleri, a signé la lettre d'engagement dans la SBTi pour la fixation d'objectifs à court terme (5 à 10 ans).

Cet engagement constitue une nouvelle étape dans le programme de développement durable Eyes on the Planet de la Société et est cohérent avec son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2025 pour les Scopes 1 et 2. Les objectifs à court terme qui seront élaborés et soumis à l'approbation de la SBTi au cours des 24 prochains mois comprendront également les émissions du Scope 3.

À cet égard, l'entreprise s'est particulièrement concentrée sur le transport et la distribution de ses produits, qui représentent l'une des sources d'émissions indirectes de carbone les plus importantes. EssilorLuxottica dispose d'une équipe dédiée aux initiatives de « chaîne d'approvisionnement bas carbone », avec des lignes directrices en termes de reporting, d'engagement auprès des fournisseurs

et des plans d'action de réduction des émissions de GES. L'entreprise s'est engagée à suivre en permanence le marché des transports afin de trouver de nouvelles solutions et alternatives pour réduire les émissions de carbone, en étroite collaboration avec ses partenaires logistiques. Parmi les réalisations de 2022, on peut citer l'introduction de critères environnementaux spécifiques dans la sélection des transitaires mondiaux et transporteurs locaux, la recherche de solutions de transport nouvelles et alternatives pour réduire les émissions de carbone et un projet pilote visant à utiliser du carburant d'aviation durable (SAF - Sustainable Aviation Fuel) pour le transport aérien.

2. a) Avez-vous réalisé récemment un travail d'évaluation des impacts et de la dépendance (directs et indirects) de vos activités sur et envers la biodiversité ?

b) Si non, pourquoi ? Si oui, votre chiffrage de la dépendance (directe et indirecte) de vos activités envers la biodiversité (exprimé en pourcentage de chiffre d'affaires, revenu net bancaire...) a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ?

c) Sur la base de votre travail d'évaluation, quelles sont vos dépenses en faveur de la biodiversité (protection, restauration...) ? Merci de nous communiquer un montant.

Dans le cadre de son programme de développement durable Eyes on the Planet, la Société accorde une attention particulière aux ressources naturelles et à la protection des écosystèmes naturels à proximité de ses sites de production et de distribution. Cependant, comme rappelé ci-dessus, les ressources financières associées au déploiement et à l'évolution du programme de développement durable ainsi qu'aux actions spécifiquement liées à la biodiversité ne sont pas fournies, sauf en ce qui concerne le règlement européen sur la taxonomie, comme expliqué à la section 5.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Comme décrit dans le chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2022, les leviers d'action et les dépenses visant à atténuer l'impact environnemental des activités de l'entreprise, à éviter toute atteinte à la biodiversité ainsi qu'à protéger les écosystèmes locaux en faveur de la biodiversité comprennent des mesures prises dans nos installations et dans la chaîne d'approvisionnement, telles que :

- projets de réduction de la consommation d'eau sur ses sites, de la mesure précise de la consommation à la mise en œuvre de systèmes d'eau en circuit fermé dans les usines de galvanisation, ainsi que dans les procédés de peinture et de vernis ;
- investissement dans des systèmes de traitement des eaux usées autonomes ;
- investissement dans des processus de recyclage internes, qui a également permis à EssilorLuxottica d'être la première entreprise de lunettes certifiée ISCC Plus ;
- développement et mise en œuvre de nouvelles conceptions de processus et la mise à jour fréquente des équipements et des technologies dans les sites de production du Groupe, qui permettent de réduire la consommation d'eau et d'énergie dans le processus de production ;
- déploiement des « Nouvelles directives de construction », y compris les critères pour obtenir une certification LEED « niveau Or » pour tous ses nouveaux bâtiments de production et de distribution ;
- prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans les pratiques de conception, de construction et d'exploitation des magasins de détail de l'entreprise, y compris l'obtention de la certification LEED pour un magasin existant à Milan (Italie) en 2022 ;
- matériaux certifiés FSC dans les activités des magasins (par exemple, outils de communication et sacs d'achats) ;
- approvisionnement en coton Better Cotton, recyclé, équitable et biologique pour les produits Oakley AFA (vêtements - chaussures - accessoires).

EssilorLuxottica

En outre, EssilorLuxottica contribue à la protection de la biodiversité au-delà de sa chaîne de valeur par la protection de l'environnement et la mise en place de mesures compensatoires. Le premier grand projet de restauration forestière a été lancé en 2020 dans une zone de 30 hectares dans les contreforts des Dolomites (site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), qui a été endommagée en 2018 par la violente tempête Vaia et est située derrière l'usine de production de la Société à Agordo. EssilorLuxottica a ainsi pris en charge 15 000 arbres et en a planté 2 000 nouveaux, en utilisant uniquement des espèces locales, afin d'accroître la biodiversité et la résilience de la forêt. En outre, l'entreprise soutient des projets certifiés de réduction des émissions de carbone qui contribuent non seulement à préserver la biodiversité, mais qui ont également un impact social positif sur les communautés locales.

Enfin, le programme de développement durable Eyes on the Planet d'EssilorLuxottica contient également le pilier « Eyes on Circularity », qui est un facteur clé de la réduction de l'empreinte carbone et, à terme, de l'empreinte biodiversité du groupe. Il comprend l'engagement à intégrer une approche d'éco-conception dans tous les développements de produits de l'entreprise d'ici 2025 et d'investir continuellement dans des technologies de pointe.

Comme détaillé dans la section 5.2.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022, EssilorLuxottica aborde la circularité depuis la conception des produits jusqu'à la recherche de nouveaux matériaux innovants, en passant par le développement de processus de recyclage internes et l'upcycling des produits pour leur donner une seconde vie. Grâce aux investissements de la Société dans sa chaîne d'approvisionnement, la collaboration entre les acteurs de l'optique s'est accélérée pour atteindre des objectifs communs en matière de durabilité et améliorer la visibilité sur l'impact environnemental. Par exemple, une évaluation du cycle de vie du bio-acétate développé avec le fournisseur d'acétate Mazzucchelli a démontré sa meilleure performance environnementale par rapport à l'acétate standard.

L'engagement des fournisseurs dans des initiatives ayant un impact positif sur les personnes et l'environnement fait également partie de la démarche d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica, qui est expliquée dans la section 5.2.5 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

3. a) Dans un contexte d'inflation, de crises géopolitiques ou encore de réchauffement climatique et de dégradation de la biodiversité, comment évaluez-vous les impacts financiers et économiques de la raréfaction ou des difficultés d'accès à vos ressources naturelles stratégiques sur vos modèles économiques ?

b) Avez-vous évalué la hausse des coûts entraînée par ces difficultés (précisez l'évolution des coûts en pourcentage ou en valeur) ?

c) Quelles mesures avez-vous prises en conséquence pour diminuer vos consommations et circulariser votre modèle d'affaires (précisez la part des activités de l'entreprise concernées par ces solutions) ?

EssilorLuxottica est confrontée à un paysage changeant de risques environnementaux, sociaux et sociétaux qui sont examinés chaque année dans le cadre du processus annuel d'évaluation des risques à l'échelle du Groupe, qui est présenté aux sections 1.6 et 5.1.4 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

L'environnement macroéconomique mondial très dynamique d'aujourd'hui suggère que l'impact de ces risques augmentera probablement au cours des prochaines années. En particulier, l'inflation a un impact sur la volatilité des devises, le coût et la disponibilité des matières premières, l'énergie, la main-d'œuvre et les frais d'expédition.

La situation actuelle n'affaiblit pas les objectifs financiers d'EssilorLuxottica mais requiert une réaction souple aux différentes difficultés. Comme expliqué dans le chapitre 4 du Document d'Enregistrement

EssilorLuxottica

Universel 2022, en 2022 le Groupe a conclu des accords et mis en place des instruments financiers de couverture afin de sécuriser ses coûts d'approvisionnement en énergie et en matières premières.

Pour assurer l'efficacité de ses opérations et de sa logistique, EssilorLuxottica exécute et réévalue régulièrement son approche de la planification. En outre, des études de sensibilité sont réalisées localement pour faciliter la prise de décision. Afin de contrôler la volatilité et l'imprévisibilité qui caractérisent fortement cette période et de réduire l'exposition au risque d'inflation, le Groupe met en œuvre des stratégies spécifiques. En outre, la Société s'est engagée avec des partenaires commerciaux disposant de contrats d'approvisionnement plus longs et d'un portefeuille d'activités solide. En effet, le Groupe peut s'appuyer sur une approche multi-sources pour éviter que les pressions macroéconomiques ne mettent en péril sa chaîne d'approvisionnement.

Plus précisément, EssilorLuxottica a déployé divers efforts pour lutter contre le changement climatique, gérer correctement les ressources naturelles et innover dans le domaine des produits et services plus circulaires et à faible émission de carbone.

(i) Climat et eau

EssilorLuxottica mène une évaluation spécifique des risques climatiques en plus de l'évaluation des risques RSE qui fait partie du processus d'évaluation des risques à l'échelle du Groupe.

L'entreprise a conçu un modèle de risque climatique physique et un cadre de revue de la résilience climatique afin d'évaluer l'exposition au risque des principaux sites de production. Afin d'atténuer les risques, le Groupe suit et actualise en permanence ses plans de continuité d'activité et de reprise après sinistre, fait réaliser des études sur les risques climatiques avant de construire des installations et propose des alternatives au cas où les principales installations du Groupe seraient contraintes de fermer pendant plusieurs mois. Cette approche lui permet d'atténuer le risque d'interruption des activités en raison d'une pénurie de ressources naturelles clés telles que l'eau, d'une perte de licence d'exploitation liée à des questions environnementales ou à des changements de réglementation, ou à des événements liés au changement climatique.

En outre, les risques liés à l'eau sont évalués dans les zones clés où se trouvent les sites d'EssilorLuxottica, en combinant les résultats du Water Risk Filter du WWF avec l'évaluation des risques par bassin et les informations spécifiques au site. Ce faisant, l'entreprise est en mesure d'identifier les risques liés à l'eau, de saisir leur impact potentiel et de contrôler la mise en œuvre des projets de gestion de l'eau. Le Groupe atténue les risques liés à l'eau en définissant une feuille de route plus stricte pour les sites prioritaires, avec des objectifs spécifiques en matière d'utilisation rationnelle de l'eau, de gestion de l'approvisionnement en eau et d'interaction avec les communautés locales. Les mesures de réduction de la consommation d'eau comprennent :

- cartographie des équipements utilisant l'eau dans les principaux laboratoires et sites de production ;
- installation de compteurs « intelligents » pour mesurer avec précision la consommation d'eau ;
- comparaison de la performance eau entre sites à partir d'un processus de référence, ou « water model » ;
- investissements dans les systèmes de traitement des eaux usées dans les installations, qui intègrent le traitement et le recyclage des eaux usées via un flux unique ou un processus complet. En outre, les systèmes de recyclage de l'eau en circuit fermé sur site permettent de retraiter les effluents industriels et d'extraire de l'eau de haute qualité.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer à la section 5.2.1 « Eyes on Carbon » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

EssilorLuxottica

(ii) Circularité et approvisionnement

Dans le but de satisfaire les préférences et la demande de ses clients pour des produits et pratiques plus durables, EssilorLuxottica s'engage dans une démarche visant à faire de son modèle économique un modèle plus circulaire, dans le but de passer des matériaux d'origine fossile à des matériaux biosourcés et/ou recyclés et d'intégrer l'éco-conception dans tous ses développements d'ici 2025. Pour ce faire, elle se concentre sur des axes de travail clés, résumés ci-dessous.

Investir dans les technologies de pointe. EssilorLuxottica investit dans de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux pour réduire considérablement son impact tout en répondant aux nouvelles opportunités commerciales. À cet égard, suite à de récentes acquisitions et partenariats (tels que Barberini, Giorgio Fedon & Figli S.p.A., Mazzucchelli 1849), le Groupe tire parti de son intégration verticale accrue pour introduire des processus innovants et des initiatives circulaires afin de réduire son empreinte environnementale et d'adopter de plus en plus de matériaux durables. Pour en savoir plus, veuillez vous référer aux Chapitres 1 et 5 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

En outre, la Société a structuré une initiative stratégique distincte appelée le « Lab du futur » pour imaginer à quoi ressembleront les performances futures des produits, les plateformes technologiques et les systèmes de production de matériaux des verres de prescription. Cette initiative a déjà suscité d'importants nouveaux programmes de recherche technologique en R&D, comme par exemple de passer des technologies soustractives et discontinues actuelles à la fabrication additive et aux technologies d'écoulement d'une seule pièce pour ses lentilles (comme l'impression par jet d'encre, le transfert de films).

Adopter une approche de conception socio-écologique. EssilorLuxottica vise à créer des produits circulaires dès le début du processus d'innovation en utilisant les principes de l'éco-conception. Cette approche et les analyses du cycle de vie (ACV) font partie de la vision plus large de la Société sur la manière d'intégrer la durabilité dans les pratiques commerciales et opérationnelles. En partant de la méthodologie d'évaluation de la durabilité (Sustainability Assessment Methodology – SAM) propre au Groupe, EssilorLuxottica développe un cadre et un outil de conception éco-socio complets pour évaluer le niveau de durabilité de différents types de produits.

Augmentation du contenu renouvelable dans ses produits. EssilorLuxottica a introduit des matériaux biosourcés et recyclés innovants dans son portefeuille de matières premières pour tous les types de produits, permettant ainsi le lancement de collections spécifiques. La collaboration accrue avec les fournisseurs a amélioré la disponibilité des données tout au long de la chaîne d'approvisionnement et a permis des évaluations quantitatives de l'impact environnemental de l'approvisionnement en matières premières et de la production, réduisant ainsi le risque d'interruption de l'activité.

Repenser l'emballage. En 2022 l'acquisition de Fedon, entreprise leader dans la production et la distribution d'étuis à lunettes et d'accessoires eyewear, représente un pas en avant dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica, permettant au Groupe de poursuivre son engagement en matière de développement durable et d'investir dans la circularité de ses matériaux d'emballage.

Améliorer l'efficacité des processus pour réduire la production de déchets et augmenter les possibilités de recyclage. Pour citer quelques exemples à titre d'illustration, le projet « Slim Fit » pour la production de verres solaires vise à réduire la quantité de matériaux utilisés et, par conséquent, les déchets générés au cours du processus de production. Le Groupe a également lancé en Italie un processus interne de recyclage et de mélange des déchets de plastique de nylon provenant de la fabrication de montures par injection de nylon brut noir. Les avantages sont doubles : réduction de la quantité de matières premières achetées et, grâce au recyclage interne, atténuation de l'inflation du coût des matériaux.

Enfin, la Société estime qu'il est essentiel de collaborer avec ses parties prenantes pour repenser ses produits et ses processus et développer de nouveaux modèles d'affaires pour permettre une plus grande quantité de contenus biosourcés et recyclés et faciliter le démontage et la réutilisation des

EssilorLuxottica

matériaux. Différents projets ont été lancés avec des fournisseurs tels que Bureo pour développer de nouvelles collections de montures durables et des institutions universitaires telles que l'ESSEC avec la « Global Circular Economy Chair », chaire d'économie circulaire mondiale.

De plus amples informations sont disponibles dans la section 5.2.2 « Eyes on Circularity » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Social

4. a) Pourriez-vous préciser en quoi les critères E&S intégrés dans les politiques de rémunérations variables à court et long termes (si applicable) de vos dirigeantes reflètent les enjeux E&S les plus matériels auxquels votre entreprise est confrontée ?

Profondément ancré au cœur d'EssilorLuxottica, le développement durable est une composante essentielle de l'ADN du Groupe et l'élément clé pour poursuivre son histoire d'entreprise responsable afin d'aider chacun à mieux voir et mieux être. Présenté pour la première fois en 2021, le programme repose sur cinq piliers : la neutralité carbone, l'économie circulaire, la vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique.

Depuis 2021, EssilorLuxottica a tenu à intégrer des critères E&S dans la rémunération variable annuelle des mandataires sociaux pour refléter la lutte d'EssilorLuxottica contre le changement climatique en cohérence avec les premiers engagements publics pris dans le cadre du programme de développement durable.

En 2022, cet objectif de Responsabilité Sociale d'Entreprise correspondant à 10 % de la rémunération annuelle variable intégrait deux critères – l'un ayant trait à la neutralité carbone, l'autre à l'économie circulaire. Plus spécifiquement, ces critères portaient sur :

- La quantité (en milliers de t CO₂eq) d'émissions de carbone supplémentaires évitées, d'une année sur l'autre, grâce à la mise en œuvre de mesures de réduction ;
- La part de déchets valorisés durant l'année.

Comme détaillé dans la section 3.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022, pour l'exercice 2023, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de doubler le poids relatif du critère RSE, en le passant à 20 %, afin de refléter l'importance, dans la stratégie du Groupe, de la Responsabilité sociale d'entreprise, déployée dans le cadre du programme de développement durable du Groupe, Eyes on the Planet. Conformément au premier pilier du programme, l'objectif est mesuré en termes d'efforts de réduction de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) réalisés d'une année sur l'autre et poursuivis par le Groupe à travers l'énergie autoproduite à partir de sources renouvelables, l'achat d'énergies vertes et/ou les investissements dans des contrats d'achat direct d'électricité.

b) Comment le Conseil s'assure-t-il de la réalisation des objectifs E&S, en particulier sur la base de quels critères quantitatifs ? Est-ce que le niveau d'exigence est réévalué systématiquement lorsque les taux d'atteinte sont élevés ?

Pour définir les critères RSE, le Conseil d'administration s'appuie sur le programme de développement durable Eyes on the Planet tout en gardant sa philosophie de la rémunération de la performance.

Chaque début d'année, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration constate le taux d'atteinte des critères pour l'année écoulée et définit les critères à mesurer pour l'exercice suivant tout en s'assurant que les échelles d'acquisitions restent pertinentes, et exigeantes au regard de la stratégie.

EssilorLuxottica

Pour rappel, les taux d'atteinte des critères RSE ont été variables au cours des trois dernières années, soit respectivement 14 % en 2020, 178 % en 2021 et 200 % en 2022. Pour illustrer l'exigence du critère RSE pour l'exercice 2023, une condition préalable à l'évaluation de la réalisation de cet objectif correspondant à l'atteinte de la neutralité carbone pour les Scopes 1 et 2 en Europe à la fin de l'exercice 2023 a été définie. L'objectif 2023 mesuré en termes d'efforts de réduction de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) a été durci, puisqu'il repose sur l'énergie autoproduite à partir de sources renouvelables, l'achat d'énergies vertes et/ou les investissements dans des contrats d'achat direct d'électricité. La possibilité d'achat de crédit carbone n'est pas prise en compte dans la mesure de l'objectif.

c) Pouvez-vous décrire de quelle manière la rémunération (bonus, long terme, intéressement, autre) de vos salariées (hors dirigeantes) intègre des critères environnementaux et sociaux (E&S) ? Merci de préciser le nombre de salariées concernées et de détailler de la manière la plus précise possible les critères E&S et leur part dans la rémunération des salariées.

Depuis l'exercice 2022, en cohérence avec la politique des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, la rémunération variable de 15 000 collaborateurs (y compris l'ensemble des dirigeants du Groupe) intègre ce même critère RSE.

d) Envisagez-vous d'augmenter la part de critères E&S intégrés dans la rémunération variable de long terme de vos dirigeants ? Celle des autres entreprises du CAC40 se situant majoritairement à 20 % ou plus.

Comme indiqué précédemment, le poids du critère RSE dans la rémunération variable annuelle a été doublé en passant de 10 % à 20 % pour l'exercice 2023.

Lors de la définition de la politique de rémunération, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration s'assure d'appliquer les meilleurs critères de performance, de les aligner avec les intérêts des actionnaires et de rémunérer la performance.

Les problématiques RSE restent au cœur de notre politique de rémunération. Le Comité des nominations et des rémunérations poursuivra sa réflexion sur la meilleure manière de l'intégrer dans la rémunération des dirigeants exécutifs de la Société.

5. a) Dans le cadre de votre politique de partage de la valeur, quelle part de vos rachats d'actions avez-vous allouée au bénéfice de vos salariées au cours des cinq derniers exercices (hors actions de performance) ? Quelle a été la proportion de salariées concernée en France, à l'International ?

b) Sur la même période, pourriez-vous répartir l'allocation de vos rachats d'actions (annulation, opération d'actionnariat salarié, attribution d'actions de performance, autres bénéficiaires, autres affectations) ?

c) Plus globalement, disposez-vous d'une politique définissant l'allocation de vos rachats d'actions ? Cette politique est-elle publique ? Si oui, pouvez-vous la décrire ?

Tout au long de son histoire, la Société a tenu à associer l'ensemble des salariés à son développement en leur permettant de devenir actionnaires du Groupe. Cette politique est un élément fondamental de la culture de la Société et un facteur clé de sa performance depuis ses origines.

La participation importante des salariés dans le capital social est un élément favorable à la compétitivité de la Société et constitue par ailleurs une source de fierté commune à tous les salariés d'EssilorLuxottica. Les salariés du Groupe ont ainsi l'opportunité d'être pleinement associés à la création de valeur et au succès grâce à leur participation importante au capital social.

EssilorLuxottica

La grande majorité des programmes d'actionnariat salariés au bénéfice des salariés sont couverts via des actions auto-détenues.

Hors actions de performance, 31 % des actions achetées ont été allouées au bénéfice de nos salariés à l'international dans le cas de notre plan d'actionnariat international Boost. Ce plan a concerné en 2022 plus de 90 000 salariés. (Nos plans français sont alimentés via des augmentations de capital).

Sur la période la répartition de l'utilisation de titres auto-détenus a été la suivante :

- 31 % au bénéfice de nos salariés dans le cadre du plan d'actionnariat international Boost ;
- 69 % au bénéfice de nos salariés dans le cadre de la livraison de nos plans d'actions de performance et de stock-options.

Il n'y a pas eu d'annulations et d'autres utilisations sur la période.

6. Depuis deux années de suite, vous ne fournissez pas de définition du salaire décent au FIR. Cette question est particulièrement importante pour les investisseurs responsables, et elle prend d'autant plus de sens dans un contexte d'inflation mondiale. Il est pour nous indispensable de disposer d'une définition claire pour apprécier la vision du groupe sur sa stratégie globale.

Le salaire décent peut-être défini comme : « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus », définition de la coalition Global Living Wage. Le salaire décent est par ailleurs bien distinct du salaire minimum légal local.

a) Ainsi, depuis l'année dernière, avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ?

b) Quelles mesures précises avez-vous mises en place pour qu'un salaire décent soit assuré à l'ensemble de vos salariées ainsi qu'à celles et ceux de vos fournisseurs (travail avec des initiatives spécialisées, études pour déterminer le niveau de salaire décent pour chaque pays, intégration du critère dans vos chartes fournisseurs, due diligence des fournisseurs...)?

c) Avez-vous fixé des seuils minimums de rémunération dans l'ensemble de vos pays d'implantation pour vos salariées et les salariées de vos fournisseurs et où se situent-ils par rapport aux salaires minimums locaux ? Si oui, menez-vous des audits pour vous assurer que ces seuils sont bien respectés et évoluent en fonction du coût de la vie ?

d) Avez-vous pris en compte et cartographié les risques systémiques susceptibles d'entraver le versement d'un salaire décent à vos salariées et aux salariées de vos fournisseurs (comme le non-respect de la liberté d'association) ?

EssilorLuxottica attache une importance certaine à inscrire ses activités dans le respect de la Charte internationale des droits de l'homme et des principes concernant les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Dans toutes ses entreprises et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe a le devoir d'assurer le respect permanent des normes internationales et de la législation du travail locale, et de prévenir le travail non déclaré, le travail des enfants, le travail forcé et toute autre condition de travail irrégulière.

Conscient que le succès d'EssilorLuxottica repose sur ses 190 000 collaborateurs talentueux et engagés, le Groupe a toujours œuvré pour octroyer à ses salariés une rémunération compétitive, afin de les fidéliser et de les engager sur le long terme. Un groupe de travail pluridisciplinaire a par ailleurs

EssilorLuxottica

été constitué pour aborder plus spécifiquement le concept de salaire décent et la manière de l'intégrer aux processus déjà en vigueur dans la Société.

La Politique de rémunération du Groupe repose, en effet, sur les principes d'un salaire égal à travail égal et de la rémunération de la performance. La Société s'est fermement engagée à rémunérer les employés de manière égale pour le même travail, les rôles professionnels et les promotions étant évalués et attribués pour garantir un lieu de travail basé sur l'équité et la méritocratie. Pour compléter ces efforts, des actions sont menées pour promouvoir le bien-être des collaborateurs. Ainsi, l'ensemble des entités du Groupe veille à ce que la rémunération de tous les salarié(e)s du Groupe soit alignée ou supérieure aux pratiques de marché dans leurs pays de référence. Des études sont menées annuellement dans nos principaux sites avec un focus particulier pour les emplois d'ouvriers, d'employés de magasin et de services à la clientèle. Lors de la révision salariale, des mesures ad-hoc ont été mises en place pour soutenir le pouvoir d'achat de nos employés les plus exposés à l'inflation.

De plus, pilier de la culture d'EssilorLuxottica et élément crucial de la construction d'une identité commune, tout au long de son histoire, la Société a tenu à associer l'ensemble des salariés à son développement en leur permettant de devenir actionnaires du Groupe. Cette gouvernance favorise l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés avec celui des autres actionnaires et renforce le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe et leur adhésion à la stratégie. En 2022, un total de 72 000 personnes dans 85 pays, détiennent désormais une participation financière d'EssilorLuxottica. Ce chiffre continue d'être en constante augmentation, puisqu'ils étaient environ 67 000 en 2021 et 63 000 en 2020. Grâce à ces mécanismes, ils représentent 4,2 % du capital et 4,3 % des droits de vote. En permettant aux salariés de réaliser cette opération profitant de termes avantageux, le Groupe fait converger leurs intérêts avec le sien ainsi qu'avec celui des autres actionnaires.

Pour finir, EssilorLuxottica recherche des fournisseurs dont les pratiques opérationnelles se conforment aux lois et réglementations en vigueur et, plus généralement, qui protègent la dignité des êtres humains, la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement. L'évaluation des risques liés aux fournisseurs et les audits sur site sont au cœur du programme d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica. Pour s'en assurer, des tiers qualifiés (par ex. Intertek, BSI, Ecovadis) s'assurent de la conformité des fournisseurs aux principes du Groupe en matière de travail éthique et de responsabilité environnementale et sociale. Cette approche vise à prévenir les risques graves de non-conformité dans des domaines sensibles comme le travail des enfants, le travail forcé et la corruption lors de la sélection et du suivi des fournisseurs. EssilorLuxottica peut envisager de rompre la relation commerciale progressivement avec les fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de l'entreprise après un audit social et environnemental, refusent de mettre en œuvre les actions correctives, n'affichent pas d'amélioration et présentent des problèmes répétés lors de différents audits.

7. a) Périmètre France : en dehors des investissements en titres de votre entreprise, quelle part des fonds d'épargne salariale proposés à vos salariées est labellisée responsable (labels ISR, Greenfin, CIES, Finansol ou labels étrangers) ? Veuillez mentionner le nom des fonds labellisés, la part, en pourcentage des encours et en pourcentage des fonds hors actionnariat salarié, des fonds d'épargne labellisés, le pourcentage des salariées du groupe qui en bénéficient et l'évolution par rapport à l'an passé.

b) Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi vos fonds d'épargne salariale ne sont pas tous labellisés ? Si certains ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective ?

c) Dans vos autres pays d'implantation : Quels sont les dispositifs d'épargne salariale, hors actionnariat salarié, mis en place pour vos salariées hors de France ? Intègrent-ils des critères ESG robustes ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?

EssilorLuxottica

d) Comment associez-vous vos salariées au choix et au contrôle de l'engagement responsable des fonds ?

Pilier de la culture d'EssilorLuxottica et élément crucial de la construction d'une identité commune au sein d'un Groupe véritablement unifié, l'actionnariat salarié permet de renforcer l'engagement des collaborateurs envers la mission et la stratégie de la Société, de favoriser la responsabilité et l'éthique des affaires. Il permet également d'aligner les intérêts à long terme des collaborateurs sur ceux du Groupe et des autres actionnaires et de participer à la création de valeur et à la réussite de la Société.

En France, nos collaborateurs investissent à plus de 99 % en actions EssilorLuxottica.

Les 1 % restant sont investis dans un des 4 autres fonds proposés dont un dispose du label CIES (AMUNDI LABEL HARMONIE SOLIDAIRE), stable par rapport à l'année dernière. 8 % des encours en fonds diversifiés sont investis dans le fonds solidaire en augmentation par rapport à l'année dernière.

100 % des salariés dans des entreprises éligibles au P.E.E. ont accès à un fonds solidaire.

De la même façon, dans nos autres pays d'implantation, les investissements sont quasiment intégralement réalisés en titre de l'entreprise.

Le Groupe encourage l'investissement en titres de l'entreprise. L'actionnariat des salariés est un pilier majeur de la gouvernance du Groupe et une partie intégrante de sa culture.

Gouvernance

8. Pour que la responsabilité fiscale de l'entreprise soit en ligne avec sa responsabilité sociale, le Conseil d'Administration ou de Surveillance doit être pleinement impliqué dans les choix construits autour d'un civisme fiscal (alignés sur des principes tels que ceux de l'initiative B Team). Dans cette logique, le FIR s'attend à ce qu'un rapport de responsabilité fiscale public, revu et signé par le conseil d'administration, détaillé pays par pays, existe, et qu'il soit aligné avec la GRI 207. Ainsi :

a) Publiez-vous un document détaillant vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Comment s'inscrit-il dans votre politique de responsabilité sociale, allant au-delà de la simple conformité ? Celui-ci est-il revu et approuvé par le Conseil ? (Merci de joindre un lien ou de préciser l'emplacement où figure ce document en plus d'une explication détaillée). Y précisez-vous les pratiques fiscales que vous jugez inacceptables ?

b) Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays ? Si non, comment vous préparez-vous à la directive européenne prévue pour 2024 qui impliquera un reporting pays par pays pour les pays membres de l'UE ? Envisagez-vous de publier un reporting pays par pays allant au-delà des obligations de la directive ?

Le Groupe ne publie pas de charte de ses engagements en matière de responsabilité fiscale ; cependant, la Direction fiscale d'EssilorLuxottica veille au respect des lois et réglementations fiscales applicables. Elle engage les filiales locales à adopter une politique transparente, précise et volontariste d'interaction directe et constante avec les autorités fiscales des pays dans lesquels elles opèrent. Elle guide également les filiales sur les questions fiscales, fournit des conseils en matière de prix de transfert, définit les politiques fiscales de la Société et propose des solutions fiscales adéquates aux besoins de l'entreprise.

Dans ce cadre, la Stratégie Fiscale d'EssilorLuxottica s'efforce de respecter l'ensemble des Lois et Règlements français et internationaux applicables, conformément à son Code d'Ethique et s'engage à entretenir une relation de coopération et de transparence avec les Autorités Fiscales des pays où le Groupe est présent. Lorsque les législations locales le permettent et que cela est possible, le Groupe recherche la mise en place d'instruments de prévention des différends fiscaux pour garantir une sécurité fiscale préalable, tels que des agréments fiscaux ou des accords préalables sur les prix.

EssilorLuxottica

Le Groupe fait partie du programme de « Cooperative Compliance » en Italie et du programme « Horizontal Monitoring » aux Pays-Bas et, également de la « Relation de confiance » en France depuis 2022, démontrant son engagement à long terme en matière de transparence vis-à-vis des administrations fiscales.

EssilorLuxottica fournit chaque année sa déclaration pays par pays aux autorités fiscales françaises et, le cas échéant, informe les autorités fiscales des autres juridictions que la déclaration a été déposée en France. Cette déclaration sera rendue publique selon les règles et le calendrier déterminés par la directive européenne applicable.

9. a) Quelle sont les décisions publiques visées par vos activités de lobbying ? Veuillez les détailler pour les deux dernières années en vous concentrant sur le lobbying lié aux droits humains (y compris les droits sociaux fondamentaux) le climat et la gouvernance, et ce pour les principales juridictions dans le cadre desquelles vous exercez vos activités de lobbying (y compris l'UE, les États-Unis, les marchés émergents et d'autres régions) ?

D'une façon générale, le Groupe EssilorLuxottica n'a qu'un recours très limité aux pratiques de lobbying, et la question est gérée au niveau des filiales opérationnelles. En cohérence avec la mission d'EssilorLuxottica, des actions de lobbying peuvent être menées sur des marchés où opère le Groupe, notamment en France et aux États-Unis. Ces actions peuvent être conduites pour sensibiliser aux problématiques d'accès à la santé visuelle, de besoins visuels croissants des populations et de leurs impacts économiques et sociaux ainsi que pour être informé des développements législatifs potentiels ou réels liés à l'optique, aux soins de la vue ou à l'optométrie dans certaines juridictions qui sont importantes pour nos activités et/ou qui tendent à être particulièrement actives en matière de réglementation sur ces domaines.

A ce titre en 2021 et 2022, EssilorLuxottica France a soutenu les actions de son organisation professionnelle (Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique) visant à améliorer l'accès des personnes souffrant de basse vision aux verres de très fortes corrections, la nomenclature française n'étant pas suffisamment précise pour ces patients spécifiques. Des actions ont également été menées afin d'éviter que l'article 31 du PLFSS (Social Security Financing Bill) 2023 compromette la mise sur le marché de produits de qualité et innovants et n'accentue la désertification de l'offre de soins visuels.

Le Groupe est enregistré dans la base de données tenue par la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique (HATVP) en tant que représentant d'intérêts. Les actions menées et les dépenses allouées entrant dans le cadre des activités de représentation d'intérêt y sont divulguées, conformément aux procédures et critères énoncés par l'autorité compétente.

b) Comment contrôlez-vous et vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles dont vous êtes membre, ainsi que de toute divergence potentielle avec vos propres positions ? Publiez-vous un rapport dans lequel vous détaillez la manière dont les positions de votre entreprise et de vos associations professionnelles sont alignées mais aussi les cas où elles peuvent différer les unes des autres ?

[Réponse sur la partie lobbying France] Compte tenu du périmètre des activités d'EssilorLuxottica, des actions peuvent également être menées au travers des organisations professionnelles dans lesquelles le Groupe est représenté (par exemple, le Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique, pour la France, et l'EUROM I pour l'Union européenne), qui agissent pour la promotion de la santé visuelle.

EssilorLuxottica

Le Groupe veille à la transparence et à la loyauté des organisations professionnelles qui le représentent. Ces entités françaises (le GIFO) et européennes (l'EUROM I) sont donc enregistrées dans la base HATVP en tant que représentantes d'intérêts et déclarent leurs activités de lobbying dans le registre de transparence de l'Union européenne.

En date du 31 mars 2023, GrandVision France s'est acquitté de son obligation de déclaration de représentation d'intérêts auprès de l'HATVP, quand bien même aucune action individuelle n'a été réalisée pour l'exercice échu. Le ROF, syndicat auquel adhère GrandVision France, a produit les actions de représentation dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2023, de la prévention de la santé visuelle des personnes âgées, et des intérêts relatifs aux opticiens, en tant que professionnels de santé et de la défense du métier d'opticien. Le ROF est enregistré dans la base HATVP en tant que représentant d'intérêts et a déclaré ces activités de lobbying dans le registre.

c) Quels moyens accordez-vous à vos activités de lobbying (ressources humaines et financières) pour l'ensemble de vos marchés dans le monde ?

Montant des dépenses liées aux actions de représentation d'intérêts menées au cours de la dernière période (2022), selon les critères de la HATVP : entre 100 000 et 200 000 €. Une salariée consacre une partie de son temps à ces activités (en France).

10. a) Quelles mesures prenez-vous pour anticiper les effets, à court et moyen termes, de la transition écologique sur les emplois et sur l'évolution des besoins en compétence au sein de votre groupe, mais aussi dans votre chaîne de valeur (sous-traitants, fournisseurs, franchisés...)?

Notre accord relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels conclu en 2021 intègre la question de la transition écologique grâce à la mise en place d'un observatoire de la GEPP se réunissant une fois par année. Un rapport est rédigé à l'issue de cet observatoire intégrant notamment les actions réalisées et à réaliser en termes de transition écologique dans nos métiers, nos compétences et organisations. Celui-ci fait ensuite l'objet d'une information spécifique du CSEC à l'occasion de la consultation de l'instance sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

b) De quelle manière la question environnementale est-elle abordée avec les partenaires sociaux ? À quel(s) niveau(x) (local, national, européen, monde) et dans quels cadres ? Pouvez-vous aussi indiquer si ces échanges s'effectuent sur la base de partages d'informations, de consultations ou de négociations ? Nous vous remercions d'être précis quant aux différents cas de figure qui peuvent se présenter.

Dans le cadre des informations consultations récurrentes, le CSEC est informé des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise. Par ailleurs, chaque projet d'évolution de l'organisation (au niveau local ou central) comprend désormais une partie relative aux éventuelles conséquences environnementales dudit projet (au niveau local – CSE – ou central – CSEC).

Par ailleurs, nous mettons chaque année dans la Base de Donnée Economique Sociale et Environnementale (BDESE) à disposition des partenaires sociaux des informations portant sur :

- la consommation d'eau ;
- l'énergie (gaz et électricité) ;
- les déchets produits.

EssilorLuxottica

Enfin, notre dernier accord d'intéressement négocié en 2022 avec les organisations syndicales de l'entreprise comprend désormais un critère relatif à la diminution de la consommation d'énergie achetée.

La question environnementale est ainsi abordée avec nos partenaires sociaux aussi bien sur la base de partages d'informations, de consultations que de négociations.

c) Quels moyens accordez-vous aux partenaires sociaux pour qu'ils puissent s'impliquer dans la politique environnementale de votre groupe (formations, commissions spécifiques...)?

Comme pour tous les salariés de l'entreprise, les partenaires sociaux ont l'occasion de participer à des campagnes ou actions régulières en faveur de la préservation de l'environnement.

Il s'agit par exemple des ateliers « Fresque du climat », des ateliers ludiques, participatifs et créatifs sur le changement climatique permettant aux salariés participants de comprendre les enjeux du développement durable dans notre entreprise.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée de la Terre, notre entreprise se mobilise en appelant tous les salariés à participer à des actions en faveur de notre planète et à partager un moment convivial en échangeant sur Eyes on the Planet, le programme durable de notre Groupe.

d) Les prérogatives environnementales explicitement attribuées au CSE par le Code du travail (loi « Climat et résilience »), ont-elles induit de nouvelles pratiques en la matière dans votre entreprise ?

Les prérogatives environnementales attribuées au CSE par la loi « Climat et résilience » ont permis de rendre systématique le traitement de la question environnementale là où ce sujet n'était que ponctuel précédemment.

Envoyeur : Yutong LI (*Doctorante en Finance Université Paris Saclay-Laboratoire RITM*)

Date : 6 avril 2023 (des précisions ont été envoyées le 9 mai 2023)

Langue originale : Français

1. Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéficiaires aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'ai remarqué que votre entreprise a été très active dans l'utilisation des rachats d'actions au cours des dernières années. Ainsi, j'aimerais savoir pourquoi vous avez fait le rachat d'action plutôt que de distribuer seulement les dividendes ? Quel sont les intérêts pour vous de racheter votre propre action ? En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ? Je sais que vous avez un plan d'actionnariat salarié, mais pouvez-vous me donner d'autres raisons, car j'ai constaté qu'il y avait un écart important entre votre programme de rachat d'actions et les besoins du plan d'actionnariat salarié.

L'instrument retenu pour assurer la rémunération des actionnaires est la distribution des dividendes. En effet, la Société poursuit une politique de distribution de dividendes équilibrée visant à assurer la rémunération de ses actionnaires et le réinvestissement de ses résultats dans la poursuite de son développement. La distribution des dividendes, est proposée à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration sur la base des résultats de l'exercice, et conformément aux prévisions financières et aux stratégies d'affaires de la Société. La distribution des dividendes proposée pour l'exercice 2022 ainsi que les dividendes distribués lors des six derniers exercices sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2022, page 385 (section 6.6 Distribution des dividendes – voir tableau ci-dessous).

Historique de la distribution globale et évolution du dividende

Au titre de l'exercice 2022 et des six précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

En millions d'euros	Résultat net part du Groupe	Montant distribué	Ratio de distribution	Dividende net (en euros)	Date de mise en paiement
2022	2 860 ^(a)	1 446 ^(b)	50 % ^(b)	3,23 ^(b)	13/06/2023 ^(b)
2021	2 206 ^(c)	1 104	50 %	2,51	21/06/2022
2020	788 ^(d)	977 ^(e)	123 % ^(e)	2,23 ^(e)	21/06/2021 ^(e)
2019	1 938 ^(d)	- ^(f)	- ^(f)	- ^(f)	- ^(f)
2018	1 871 ^(g)	887	50 % ^(h)	2,04	23/05/2019
2017	833	333	40 %	1,53	30/04/2018
2016	813	325	40 %	1,50	19/05/2017

(a) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 2.3, paragraphe *Compte de résultat consolidé ajusté*, du présent Document d'enregistrement universel.

(b) Sur la base du nombre d'actions au 31 janvier 2023 et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023.

(c) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 2.3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2021.

(d) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en section 3.1.1, paragraphe *Compte de résultat consolidé condensé : réconciliation avec le compte de résultat ajusté* du Document d'enregistrement universel 2020.

(e) Inclut un acompte sur dividende pour l'année 2020 à hauteur de 1,15 euro par action (pour un montant total de 503 millions d'euros) distribué le 28 décembre 2020.

(f) Le 18 avril 2020, au vu de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a décidé de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 la distribution d'un dividende pour l'exercice 2019.

(g) Pour l'exercice 2018, le résultat net indiqué correspond au résultat net ajusté *pro forma* présenté en section 3.6 du Document de Référence 2018.

(h) Le ratio de distribution de 50 % est calculé sur la base du résultat net part du Groupe *pro forma* ajusté.

En ce qui concerne les programmes de rachat d'actions, depuis la constitution du Groupe EssilorLuxottica au 1^{er} octobre 2018 (rapprochement entre Essilor et Luxottica), ils ont été uniquement mis en œuvre dans le but d'attribuer ou de céder les actions ainsi rachetées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés affiliées, principalement dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, des attributions d'actions de performance, d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions et de la participation aux plans d'actionnariat des salariés

EssilorLuxottica

comme mentionné dans les communiqués de presse de la Société annonçant ces programmes de rachat.

Enfin, veuillez noter qu'au 31 décembre 2022, les besoins liés notamment au plan d'attribution d'actions de performance restent nettement supérieurs à notre stock d'actions propre à cette même date (6,8 millions d'actions de performance existantes au 31 décembre 2022 – voir page 292 du Document d'Enregistrement Universel 2022 - *versus* 2,4 millions d'actions propres détenues à cette même date).